

Les élections communales 2026 : mode d'emploi

À l'instar des autres communes du canton, Blonay – Saint-Légier va prochainement renouveler ses instances politiques. Petit tour d'horizon sur les échéances importantes et les enjeux relatifs à ce scrutin essentiel pour la vie démocratique locale.

Laurent de Senarclens



Séance du Conseil communal du 29 avril dernier.

Les élections communales approchent à grands pas. En début d'année prochaine en effet, les citoyennes et citoyens devront procéder au choix des membres du Conseil communal et de la Municipalité pour la période 2026 – 2031. Une occasion idéale pour celles et ceux qui le souhaitent de s'investir dans la vie politique locale. Le processus électoral suit un agenda précis : les partis et groupes indépendants doivent remettre leurs listes de candidats au plus tard le 12 janvier à l'administration communale. Les électeurs et électrices se rendront quant à eux aux urnes le 8 mars pour désigner leurs représentants au sein du législatif et de l'exécutif. En ce qui concerne la Municipalité, un second tour est possible (le 29 mars) afin de départager les

personnes n'ayant pas recueilli la majorité absolue. Si l'élection du Syndic ou de la Syndique a lieu, elle se tiendra le 26 avril.

Une complémentarité des rôles

Pour mémoire, la Commune repose sur deux entités distinctes : le Conseil communal et la Municipalité. Les membres du Conseil communal, élus pour cinq ans, constituent le pouvoir législatif local. Ils examinent et votent les budgets, adoptent les comptes, les règlements communaux et se prononcent sur les projets d'importance. À côté, les municipaux forment le pouvoir exécutif et assurent la gestion courante de la Commune. Ils préparent les décisions du Conseil, veillent à leur application et supervisent les différents dicastères (urbanisme, finances, culture, etc.). Cette séparation des rôles a pour but de garantir le bon exercice de la démocratie et de permettre aux différentes forces politiques locales de défendre au mieux les intérêts de la population.

Le paysage politique de notre Commune

Le Conseil communal de Blonay – Saint-Légier se compose de 80 membres, représentant les

différentes formations politiques locales. On y retrouve les principaux partis historiques, auxquels s'ajoutent des listes citoyennes et indépendantes. Pour la législature en cours (2022-2026), la distribution des sièges est la suivante : PLR Blonay – Saint-Légier (32 membres), Les Vert.e.s (11 membres), le Parti socialiste et Allié.e.s (9 membres), l'Union citoyenne (15 membres), l'Entente Blonay – Saint-Légier / EBSL (5 membres), l'UDC Blonay – Saint-Légier (5 membres) et le Parti vert libéral Blonay- St-Légier (3 membres). La Municipalité, elle, comprend 7 membres : 4 PLR, 2 Vert.e.s et 1 socialiste, jusqu'à la fin juin 2026.

Envie de participer à la vie politique communale ?

La richesse des profils fait la vitalité du Conseil communal et de la Municipalité. Toute personne intéressée à rejoindre une liste existante ou à se présenter en tant qu'indépendant-e est invitée à contacter les responsables des groupes politiques locaux. Votre engagement est précieux !

Pour toutes informations :

blonay-saint-legier.ch/elections-communales-2026

Bas de compression - Orthèses - Prothèses
Supports plantaires - Bandages
Aides à domicile

Nous sommes à votre service à St-Légier

Les Orthopédistes SArl
St-Légier Montreux Martigny

Rue Industrielle 2
vers Pinocchio
1806 St-Légier
Tél. 021 963 57 57
info@lesorthopedistes.ch

Rue Igor-Stravinsky 2
Proche Casino
1820 Montreux
Tél. 021 963 57 71
www.lesorthopedistes.ch

Maggy

LA PIERRE TOMBALE AUTREMENT

Pierre naturelle en ardoise
Implication émotionnelle à la création
A l'image de votre proche décédé

www.maggy.cloud souvenir@maggy.cloud
Isabelle Visinand 079 454 46 14 Florence Hunacek 079 964 49 66